

# FO signe l'avenant à l'accord d'intéressement 2021



Toulouse, le 14 juin 2021.

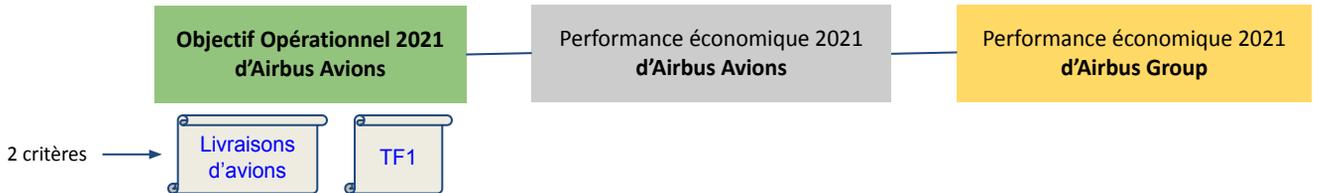
La semaine dernière, les Organisations syndicales ont été conviées à une réunion où **les critères opérationnels d'intéressement 2021 ont été présentés**.

L'ensemble des salariés d'Airbus Avions sont concernés par cette **prime d'intéressement** qui est **identique pour tous**, et il est à noter que les **2 critères opérationnels** sont donc également **identiques dans toutes les Natcos**. Cette prime d'intéressement est versée l'année N+1.

Ces critères opérationnels proposés pour 2021 ont déjà été présentés en Comité Européen le 24 mars 2021 par le Top Management.

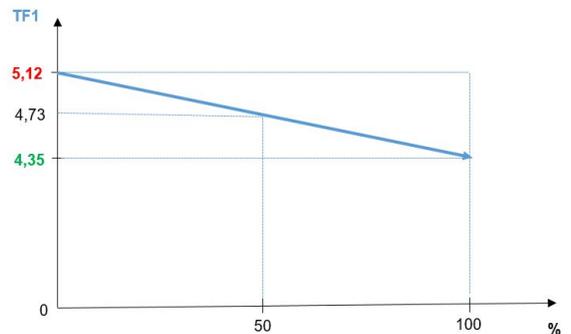
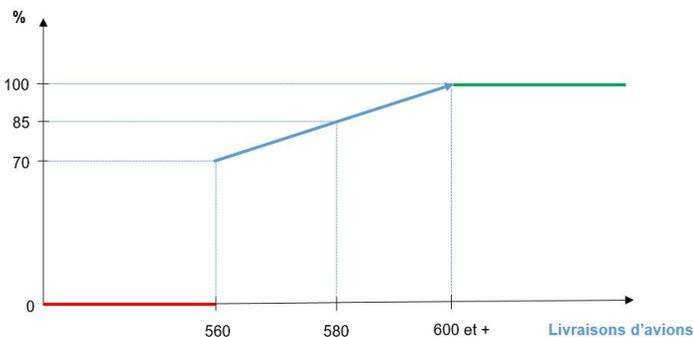
## Propositions de la Direction

Pour rappel, la prime d'intéressement est issue de 3 composantes :



L'**objectif opérationnel 2021 d'Airbus Avions** est constitué de **deux critères** dont la **contribution de chacun** équivaut à **50% de l'objectif opérationnel** :

- ❖ le nombre de **livraisons d'avions** : le maximum de 100 % sur ce critère correspond à un nombre de livraisons supérieur ou égal à 600
- ❖ le Taux de Fréquence 1 (**TF1**) qui est le nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail : le maximum de 100% sur ce critère correspond à une baisse de 15% du taux de fréquence (soit une baisse du TF1 de 5,12 fin 2020 à 4,35 fin 2021)



L'engagement et les efforts de tous les salariés ont permis en 2020 de réaliser l'exploit de livrer 566 avions !

Il avait été annoncé par Guillaume FAURY en conférence de presse que l'objectif pour Airbus en 2021 serait de maintenir le même niveau de livraisons.

Avec un niveau soutenu de 220 livraisons à fin mai 2021, soit une hausse de 38% par rapport à la même période l'an dernier, cette performance est remarquable !

### **Cependant pour FO, l'objectif de livrer 600 avions en 2021 est ambitieux !**

En revanche, concernant le critère du TF1 pour 2021, avec un objectif de -15% par rapport à 2020, **FO** a fait part à la Direction de ses réserves pendant la réunion.

En effet, l'année 2020 qui est prise comme référence a été une année particulière en raison du Covid, avec beaucoup de télétravail, de l'activité partielle et une activité en production ralentie ayant pour conséquence une densité plus faible aux postes de travail.

Selon **FO**, ces paramètres ont contribué en partie à la baisse significative du TF1 en 2020 comparé à 2019, même si les actions mises en place et la prise de conscience de chacun concernant la sécurité au travail commencent à porter leurs fruits et ont aussi participé à cette diminution.

**FO demande à la Direction que tous les investissements pouvant contribuer à la sécurité et aux conditions de travail soient financés, pour atteindre cet objectif qui n'en demeure pas moins nécessaire.**

### **Pour FO, l'objectif de -15% du TF1 par rapport à 2020 reste très ambitieux !**

## Signature de l'avenant

L'accord initial d'intéressement signé en juin 2011 prévoit chaque année un avenant de modification concernant la définition de l'objectif opérationnel.

Un avenant à l'accord d'intéressement doit donc être signé pour 2021, pour être conforme.

**FO** rappelle que les **2 critères qui définissent l'objectif opérationnel ne sont pas soumis à négociation** et qu'ils sont une **décision unilatérale de l'entreprise !**

Si l'avenant sur l'objectif opérationnel n'était pas signé, **la prime d'intéressement ne pourrait pas être exonérée de charges sociales** et serait imposée comme n'importe quel élément de salaire, **soit à 22% au lieu de 8% avec signature.**

**Pour cette raison, FO prend ses responsabilités et signe donc l'avenant à l'accord d'intéressement 2021.**

